



Sixième appel à candidature sur postes spécifiques

Année scolaire 2025/2026

ANNEXE 2 – FICHES DE POSTE A PROFIL

N° 1 – PÔLE RESSOURCE AUTISME

Cadre général :

Ce poste s'inscrit dans la mise en place **d'un dispositif souple et modulable** qui doit permettre la **mise en œuvre de parcours individualisés** des élèves dans une perspective de réponses évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.

La classe de l'unité accueille des enfants qui ne sont pas en capacité d'être scolarisés en milieu ordinaire, soit à temps partiel, soit à temps plein et en lien étroit avec la prise en charge médico-sociale. La scolarisation se fait dans le cadre du projet individuel en lien avec la prise en charge de la plateforme et pour une durée déterminée. L'objectif est de rendre la scolarisation à temps plein en milieu ordinaire accessible.

Personnel concerné :

Enseignante ou enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH, CAPPEI ou du 2CASH.

Missions :

Favoriser la scolarisation et la socialisation de l'élève :

L'enseignante ou l'enseignant responsable de scolarisation contribue à l'inclusion en milieu ordinaire et travaille à renforcer les habiletés sociales et scolaires en :

- mettant en œuvre les activités pédagogiques en lien avec le programme ;
- recherchant pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux au sein d'un groupe ;
- évaluant finement les compétences des élèves ;
- mettant en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie à travers différents ateliers.

Avec les partenaires elle ou il :

- analyse les conditions d'accueil et de scolarisation de chaque élève ;
- participe aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation au sein des écoles ;
- assure la cohérence et le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;
- partage avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion communs ;
- participe aux réunions de synthèse du dispositif

Compétences attendues :

- disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH) ;
- savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différencierées et adaptées visant à développer les compétences scolaires attendues ;
- avoir connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- être capable de travailler en équipe ;
- avoir une bonne connaissance des modalités possibles de parcours de formation, d'orientation d'un élève en situation de handicap ;
- connaître le fonctionnement des dispositifs spécialisés en milieu ordinaire et des établissements médico-sociaux ;
- connaître les « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'Autisme » ;
- manifester de la souplesse en raison du caractère expérimental du dispositif ;
- être capable d'analyse réflexive

Spécificité du poste

L'enseignante ou l'enseignant sera placé sous la double tutelle de l'inspecteur ASH (autorité hiérarchique) et du chef de l'établissement médico-social (autorité fonctionnelle). Ce poste est rattaché administrativement à l'IME de Bollwiller.

N 2 - ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

L'ITEP scolarise, selon le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, « *des enfants, adolescents (...) qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que défini au grand II de l'article D. 312-59-2* ».

Cadre de travail :

L'enseignante ou enseignant est sous l'autorité hiérarchique du corps d'inspection de l'Education Nationale. Elle ou il assure ses missions sous l'autorité organisationnelle et fonctionnelle de la directrice de l'ITEP. Elle ou il travaille au sein d'une équipe interdisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique) dont l'unité d'enseignement fait partie.

L'enseignante ou enseignant est assujetti(e) aux contraintes du calendrier de l'établissement.

Profil du poste :

Enseignante ou enseignant spécialisé(e), titulaire notamment du CAPA-SH ou CAPPEI. Les personnels ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Conditions d'exercice :

Au sein de l'Unité d'Enseignement organisée par une coordinatrice pédagogique.

La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.

La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend :

- l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ;
- les aides spécifiques apportées au sein de l'établissement ;
- la coopération avec les établissements scolaires dans le cadre de l'inclusion.

L'équipe interdisciplinaire contribue étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Missions de l'enseignante ou enseignant :

- participer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités d'accueil ;
- assurer une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au profil des jeunes accueillis ;
- accompagner la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet
- participer aux réunions d'équipe interdisciplinaire ;
- évaluer les acquisitions et valoriser les parcours de formation.

Compétences souhaitées

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent ;
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail interdisciplinaire et au partenariat ;
- bonnes capacités d'adaptation ;
- bonnes capacités de communication, de relation et d'écoute ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.
- une expérience d'enseignement dans l'adaptation scolaire ou auprès des élèves en situation de handicap est souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter monsieur CONROY- IEN ASH 03.89.21.56.88

N° 3- CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Localisation : circonscription du premier degré.

Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015

Les conseiller(e)s pédagogiques sont des enseignant(e)s du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur, professeure des écoles maître formateur (CAFIPEMF). Ils ou elles peuvent en outre disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option du CAFIPEMF.

Les missions du conseiller pédagogique et de la conseillère pédagogique du premier degré s'exercent dans trois champs d'actions A, B, C. La répartition des missions, l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent du contexte d'exercice et relèvent de la compétence de l'IEN chargé (e) de la circonscription.

(Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

1. Rappel des 3 champs d'action

A. Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

Cela concerne les directrices et les directeurs, les maîtres et les équipes d'école

Par son expertise pédagogique, le (la) conseiller(e), en tant que formateur (trice) polyvalent (e), apporte son aide et ses conseils aux enseignant(e)s titulaires ou stagiaires de l'éducation nationale et les amène à analyser leur pratique professionnelle au service de la réussite des élèves dans l'ensemble des disciplines ou domaines.

Il ou elle participe à l'accompagnement des enseignant(e)s, au début de leur carrière.

Le (la) conseiller(e) pédagogique favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignant(e)s : accompagnement des programmes, innovation pédagogique, travail en réseau.

Le (la) conseiller(e) pédagogique est une personne ressource qui accompagne le directeur dans le fonctionnement pédagogique et réglementaire de l'école. Il peut être amené à intervenir dans les écoles sur toute situation problématique signalée à l'IEN.

B. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

Le (la) conseiller(e) pédagogique est un(e) partenaire essentiel(le) dans la formation des enseignant(e)s du premier degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques, la prescription institutionnelle et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il conçoit et conduit des actions de formation initiale et continue (circonscription, département, INSPE, EAFC, ...), en mobilisant différentes modalités de formation (outils numériques, parcours de formation à distance, regroupements, ...).

Il s'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise (didactiques, pédagogiques, organisationnels).

→ Formation initiale, Formation continue

Le (la) conseiller(e)pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite des actions de formation continue des enseignant(e)s (réseau d'éducation prioritaire, circonscription, bassin, département). Il (ou elle) participe activement au suivi et à l'accompagnement des enseignant(e)s contractuels ou titulaires.

Le (la) conseiller(e)pédagogique peut contribuer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires sous l'autorité de l'IEN en relation avec les INSPE, dans le cadre d'un plan d'accompagnement renforcé.

Il (ou elle) participe à l'accompagnement des enseignant(e)s qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAPPEI, CAFIPEMF).

C. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

En circonscription / dans le département

S'il (ou elle) occupe essentiellement une mission d'ordre pédagogique, Le (la) conseiller(e) pédagogique peut aussi être conduit(e) à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription (aide à la gestion des remplacements, optimisation du temps de travail des personnels sur postes fractionnés et des temps partiels...).

Le (la) conseiller(e) pédagogique aide à la mise en œuvre de toute action favorisant la continuité pédagogique (mise en œuvre des programmes) et à la cohérence des enseignements. Il ou elle contribue à l'évaluation d'école ou d'établissements, Ils participent si besoin aux conseils de cycle, conseils d'école, conseils école-collège.

Le (la) conseiller(e) contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignant(e)s. Il (ou

elle) peut participer à la conception de sujets d'examens. Il (ou elle) peut prendre part à des jurys de concours ou d'examen et être associé(e) à diverses commissions (recrutement pour postes à exigence particulière, postes à profil, enseignants contractuels...). Le (la) conseiller(e) pédagogique peut prendre part à des groupes de travail départementaux, académiques ou nationaux, à titre d'expert.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, Le (la) conseiller(e) pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information et de communication. Il (ou elle) peut aussi être amené(e) à le (ou la) représenter.

2. Répartition (non exhaustive) des missions

Missions communes à tous les conseillers pédagogiques

- Suivre les projets d'école (aide à l'élaboration, évaluations annuelles des actions, évaluation du projet)
- Suivre les projets de réseaux.
- Suivre les projets REP+ (réunions techniques, fiches actions et validation des heures de pondération, aide pédagogique aux équipes...).
- Accompagner les projets spécifiques selon les sollicitations (innovation, recherche, ...).
- Contribuer à l'enrichissement des liaisons inter-cycles et CM2-6^{ème}.
- Favoriser la construction des actions décidées dans les conseils pédagogiques école-collège : harmonisation des pratiques au sein du cycle 3, aider à construire des outils communs de gestion des apprentissages (programmations, progressions), favoriser la fluidité des parcours des élèves.
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (scolarisation des moins de 3 ans ; plus de maîtres que de classes, CP-CE1 dédoublés, ...).
- En lien avec l'IEN, participer à l'élaboration de notes de service et à la communication en direction des enseignants, y compris au moyen des outils numériques actuels.
- Participer aux cellules de crise le cas échéant et gérer l'urgence en cas d'absence de l'IEN.
- Participer à l'ensemble du plan de formation.
- Participer à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Missions spécifiques pour la conseillère ou le conseiller pédagogique généraliste

- Contribuer à la veille pédagogique.
- Animer le site Internet de circonscription en liaison avec l'IEN et l'ERUN.
- Coordonner et assurer le suivi des projets spécifiques (PAC, ACMISA, Sciences...) en lien avec les CPD de référence.
- Participer au pôle ressource de la circonscription en lien avec les RASED.
- Gérer l'application GAIA (organisation matérielle et suivi des formations) et des espaces FCP en lien avec les plans de formation élaborés.
- Contribuer à la gestion et à la mise à jour des outils de pilotage de la circonscription (listes des PES, néo-titulaires, plannings divers, ...).
- Gérer les ressources matérielles et pédagogiques de la circonscription.

Qualifications requises - Compétences linguistiques et pédagogiques :

1. Maîtrise de l'allemand à un niveau C1 (a minima) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
2. Bonnes compétences pédagogiques : créativité, usage de ressources, compétences interculturelles, maîtrise de méthodes actives.
3. Capacité à travailler en équipe et à collaborer efficacement avec les collègues des différents groupes de travail : académique, départemental et de circonscription.
4. Intérêt pour l'innovation pédagogique et la recherche constante de meilleures pratiques pour améliorer l'expérience d'apprentissage de/en langue des élèves monolingues et bilingues
5. Flexibilité, engagement, et créativité dans les propositions et le suivi de projets académiques LV innovants et combinés à d'autres disciplines.

N° 4 – Conseillère ou conseiller pédagogique départementale ou départemental pour la réussite éducative des territoires

Définition générale du poste :

La ou le conseillère ou conseiller pédagogique départementale ou départemental en charge de la réussite éducative des territoires œuvre à la cohérence de l'ensemble des politiques éducatives déployées en réponse à des spécificités territoriales : éducation prioritaire, politique de la ville, programmes de réussite éducative, contrats locaux d'accompagnement, cités éducatives, Ambitions Mulhouse-Ville éducative, territoires éducatifs ruraux... Sous l'autorité de l'ADASEN, elle ou il assure un rôle d'appui auprès des cadres territoriaux (IEN et chefs d'établissement) et des équipes enseignantes concernées par ces politiques. Elle ou il leur fournit l'expertise et l'analyse nécessaires à l'articulation des besoins des élèves de chaque territoire avec les dispositifs qui s'y déploient et le pilotage national, académique et départemental.

Elle ou il informe, accompagne, développe des outils de communication, assure le suivi des dossiers en lien avec les réseaux. Son action s'inscrit à l'interface entre les services de l'État, collectivités territoriales et tissu associatif.

Missions :

- Animer le réseau des coordinatrices et coordonnateurs Rep et Rep+ et celui des coordinatrices et coordonnateurs de CLA en facilitant le travail de concertation et d'échanges de pratiques.
- Accompagner les coordinatrices et coordonnateurs Rep et Rep+ et celui des coordinatrices et coordonnateurs de CLA dans l'analyse des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de réseau.
- Communiquer avec les pilotes de réseaux et participer aux dialogues de pilotage.
- Accompagner les chefs de file et co-pilotes dans le déploiement, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action des Cités éducatives (2 à Mulhouse, 1 à Colmar).
- Intégrer le comité de pilotage « 100% réussite » auprès de l'IEN référent et accompagner les transformations pédagogiques attendues dans le cadre des mesures de dédoublement des GS, CP et CE1
- Assurer la coordination des dispositifs et opérations relevant des politiques éducatives en territoire.
- Assurer la coordination des dispositifs relevant de ces politiques éducatives (petits déjeuners, PRE, CLAS, journées à thème...).
- Renforcer l'articulation entre les dispositifs portés par les collectivités territoriales et les actions mises en place dans les réseaux, en s'appuyant sur les ressources locales (PMI, tissu associatif...).
- Sur le territoire de la ville de Mulhouse, assurer la coordination de l'ensemble des actions en cohérence et en complémentarité avec le projet « Ambitions Mulhouse-Ville éducative », en lien avec la directrice ou le directeur de projet opérationnel.
- Participer et nourrir les démarches d'identification de nouveaux espaces éligibles.
- Favoriser les relations entre les familles et l'École, être une personne-ressource pour la « Mallette des parents », participer au montage d'espaces dédiés aux parents, initier des temps d'échanges et de rencontres thématiques.
- Travailler en collaboration étroite avec les acteurs institutionnels (services de la Préfecture, de la ville, de l'éducation nationale : chargé de mission prévention violence, chargé de mission décrochage scolaire) en respectant les attributions de chacun.
- Formaliser divers écrits professionnels (note, compte-rendu de réunion, synthèse...) à destination des cadres, personnels et partenaires, et en assurer la diffusion.

Connaissances et compétences requises :

- Connaissances du système éducatif des 1er et 2d degrés
- Connaissances des enjeux liés à l'éducation prioritaire
- Connaissances sur la politique de la ville
- Connaissances des politiques de l'État en faveur des territoires hors éducation prioritaire et politique de la ville (CLA, TER...)
- Travailler en partenariat
- Conduite de projets
- Capacités organisationnelles
- Capacités rédactionnelles
- CAFIPEMF souhaité

Qualités attendues :

- Loyauté
- Rigueur
- Disponibilité - mobilité
- Aptitudes relationnelles (dialogue, écoute...)
- Sens du travail en équipe
- Savoir rendre compte

Contexte :

- Plan Ambitions Mulhouse – ville éducative
- 7 REP+, 2 REP
- 3 Contrats locaux d'accompagnement
- 3 Cités éducatives : 2 à Mulhouse, 1 à Colmar
- 4 contrats de ville : Mulhouse (+ Wittenheim + Illzach), Colmar, Cernay, Saint-Louis
- 3 territoires sous contrat local d'accompagnement

**N° 5 : COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE CASNAV 1^{er} DEGRÉ BASSIN SUD
CENTRE ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU
VOYAGE (CASNAV)**

Intitulé du poste : chargé ou chargée de mission CASNAV 1^{er} degré - Bassin Sud

Quotité : 100%

Affectation, école de rattachement : école élémentaire Hélène Burger, Mulhouse

Missions : l'enseignant ou l'enseignante chargé de mission CASNAV 1^{er} degré contribue à la mise en œuvre de la politique ministérielle, académique et départementale en direction des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA) sous l'autorité de l'inspecteur en charge de la mission départementale du CASNAV 1^{er} degré.

A ce titre il ou elle fait partie du pôle départemental du CASNAV et du fait de sa décharge complète, assure des missions de coordination départementale.

Activités :

- Organiser l'accueil et la scolarisation des élèves allophones arrivants.
- Assurer les évaluations diagnostiques, la régulation des flux d'élèves allophones et la gestion de tableaux de bord pour être en mesure de répondre aux différentes enquêtes.
- Apporter aux équipes pédagogiques aides et conseils à la scolarisation et à l'inclusion des EANA.
- Contribuer au pilotage départemental des UPE2A.
- Conseiller l'IEN référent quant à la carte scolaire des UPE2A du département.
- Contribuer à la mise en œuvre de plans de formation.
- Participer à la formation des enseignants et enseignantes.
- Aider au pilotage de l'OEPRE « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».
- Développer des liens de coopération et de médiation avec les différents partenaires institutionnels et associatifs, avec les services sanitaires éducatifs et sociaux de la ville de Mulhouse, les aires d'accueil des gens du voyage, l'UHA, etc.
- Représenter l'institution dans des réunions institutionnelles.
- Assurer et diffuser une veille scientifique et pédagogique en FLE-FLS.

Expérience et compétences attendues :

- Si possible, être détenteur du CAFIPEMF ou manifester sa motivation à préparer cet examen.
- Si possible être titulaire de la certification FLE.
- Bonne connaissance des textes et des dispositifs liés à la politique d'accueil et d'intégration des populations de migrants.
- Intérêt pour le dossier des enfants du voyage et leur scolarisation.
- Connaissances actualisées en didactique du français au cycle 2.
- Expérience d'enseignement en UPE2A premier degré.
- Capacité à travailler en équipe et à développer des partenariats.
- Capacités rédactionnelles et de synthèse.aisance à l'oral.
- Bonne maîtrise des outils numériques (word, excel, powerpoint, Wordpress).
- Capacités à développer et gérer un site web départemental du CASNAV.
- Disponibilité, mobilité dans l'espace géographique du bassin Sud du département.
- Loyauté et capacité d'organisation.

Renseignements auprès de l'inspecteur référent départemental :

Mme Magali Berger-Saunier, circonscription d'Andolsheim : ce.0681986p@ac-strasbourg.fr

N° 6- COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CLA DE RIEDISHEIM

Texte d'appui : Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de circonscription de Riedisheim (dont il est le collaborateur direct) et du principal de collège de Rixheim. Son action s'inscrit dans le cadre du contrat local d'accompagnement (CLA) élaboré entre les écoles maternelle et élémentaire Ile Napoléon et le collège Dreyfus de Rixheim.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'IEN et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique, et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

Compétences spécifiques :

- bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- bonnes connaissances des enjeux des écoles à faible IPS ;
- capacités d'analyse et de communication ;
- aptitude au travail d'équipe ;
- capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- capacité à repérer les besoins des équipes ;
- capacité à impulser des projets et des actions ;
- capacités à développer et renforcer les partenariats ;
- capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- capacités rédactionnelles ;
- maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Axe pédagogique

- mettre en place et tenir un tableau de bord en cohérence avec le CLA ;
- mettre en cohérence les axes retenus dans le contrat local d'accompagnement et les actions envisagées, en suivre la mise en œuvre et en assurer la progression.
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues ;
- favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;
- favoriser et développer les relations entre les écoles Ile napoléon, le collège Dreyfus de Rixheim et tous les partenaires de ces établissements ;
- participer aux concertations des enseignants pour ajuster régulièrement le CLA ;
- contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le CLA ;
- elle ou il peut être amené(e) à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- organiser les concertations et assurer le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du CLA;
- assurer le secrétariat des instances de pilotage du dispositif ; préparer les réunions des comités de pilotage du CLA et mettre en oeuvre les décisions actées ;
- rédiger et diffuser les relevés de conclusions ;
- représenter l'Institution dans les instances partenariales, le cas échéant.

Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Riedisheim.

N°7 - Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Rattachement administratif : Service départemental de l'école inclusive, DSDEN du Haut-Rhin, Colmar
Localisation : (voir carte jointe)

1. Définition du poste et des missions :

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves par un appui aux équipes pédagogiques et une meilleure articulation entre l'école et le médico-social. Composé d'un enseignant coordinateur et d'un éducateur spécialisé, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles ainsi qu'un accompagnement aux équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS pourra s'appuyer sur tout professionnel de l'Éducation nationale susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves et bénéficiera également de l'appui de professionnels du secteur médico-social mutualisés entre plusieurs PAS. Le coordinateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH en charge de l'École Inclusive et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement, co-pilotes du PAS avec un représentant du secteur médico-social. Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du 1er et 2d degrés public et privés inclus dans la zone définie pour le PAS.

Le coordinateur PAS a pour missions de :

- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation, les personnels du médico-social et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1er niveau ;
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages ;
- Coordonner l'équipe du PAS et les personnes-ressources au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers ;
- Travailler en équipe et en partenariat avec les équipes du médico-social.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Éducation nationale (MDPH, pôles ressources, familles...) ;
- Avoir une bonne compréhension des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Être capable de mener une analyse des besoins des élèves et y associer des réponses adaptées développant l'autonomie de ces derniers ;
- Être capable d'élaborer des stratégies personnalisées et des projets individualisés dans une perspective de parcours de réussite ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1er et du 2d degrés ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...) ;
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...) ;
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité sur le territoire PAS.

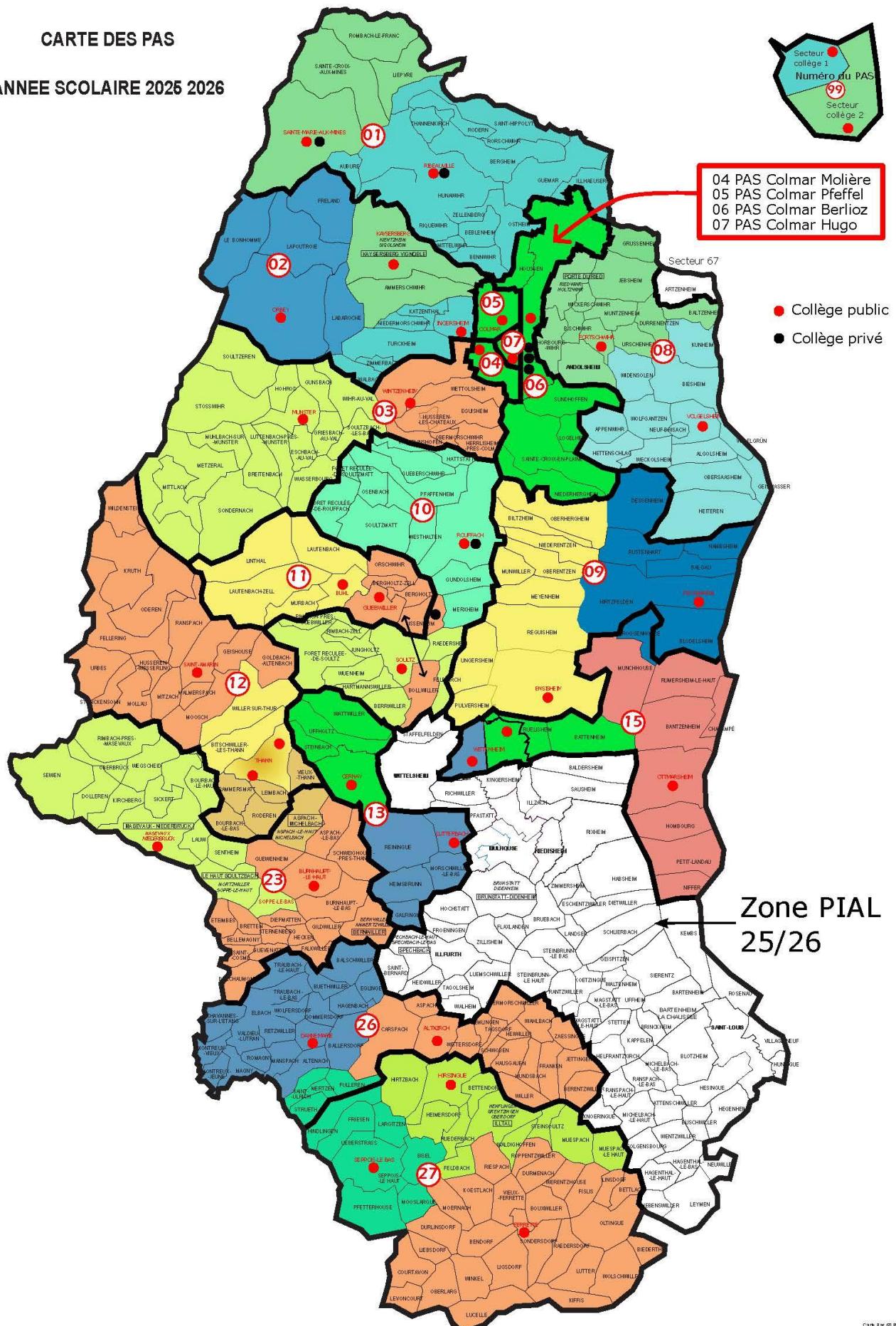
Poste ouvert aux enseignants des 1er et 2d degrés, spécialisés ou non.

Le poste n'ouvre pas droit aux indemnités ISAE mais ouvre droit à une indemnité de 4 400€ brut annuel

Informations : Service départemental de l'école inclusive - Coordonnées du secrétariat : 03.89.21.56.88 ou ce.0680102s@ac-strasbourg.fr

CARTE DES PAS

ANNEE SCOLAIRE 2025 2026



N° 8 : COORDONNATEUR EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Textes de référence

Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

Site éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Référentiel de l'éducation prioritaire :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Le coordonnateur REP/REP+ est un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP/REP + s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1^{er} et 2nd degré
- Bonnes connaissances des enjeux du REP/REP+
- Aptitude au travail d'équipe
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP/REP + et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des groupes de travail
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP/REP+.
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants du premier degré dans le cadre de leur décharge de service.
- Il organise le service des assistants pédagogiques et assure une cohérence au sein de leurs prises en charge.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- Il organise les concertations et assure le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP/REP+. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales, le cas échéant.

N° 9- DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCÉ (REP+)

Textes de référence

Les missions de la directrice ou du directeur d'école relevant des réseaux REP / REP+ sont définies par :

- *la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école*
- *les principes de l'éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>*
- *BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014*

Missions

- Sous l'autorité de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, la directrice ou le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Elle ou il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés ;
- elle ou il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire ;
- elle ou il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide ;
- elle ou il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux ;
- elle ou il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires.

Ce poste spécifique nécessite également :

- une connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives ;
- une maîtrise des outils numériques.

N° 10 - Enseignante ou enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap

MISSIONS

Sous l'autorité de l'IEN-ASH et travaillant en étroite collaboration avec l'IEN de son secteur d'intervention et les chefs d'établissements, l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) est référent pour chacun des élèves handicapés scolarisés dans un secteur géographiquement déterminé, de l'école maternelle au lycée, y compris dans les établissements spécialisés. L'ERSEH est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :

- Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information ;
- Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation ;
- Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation ;
- Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH ;

Dans le cas d'une première scolarisation ou d'une première démarche auprès de la MDPH, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles et des services de soins.

ACTIVITES

Réunir et animer les équipes de suivi de scolarisation ;

Rédiger les GEVASCO ;

Recueillir des éléments d'observations en milieu scolaire et les transmettre à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation ;

Assurer une mission d'information, d'aide et de conseil auprès des équipes enseignantes et des familles, y compris dans le cas d'une première scolarisation ou d'une première démarche auprès de la MDPH ;

Assurer le lien entre les différents suivis extérieurs et prises en charge par les établissements de soin ou professionnels en libéral ;

Être en lien avec le service de l'école inclusive, dont le bureau des AESH ;

Répondre aux demandes d'information des coordonnateurs de PIAL pour identifier les besoins d'accompagnement des élèves ;

Ponctuellement, participer au recrutement des AESH

COMPETENCES REQUISSES

- Bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degré), du champ de l'ASH en particulier, et de la législation s'y rapportant.
- Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité.
- Aptitude à la conduite de réunion.
- Qualités organisationnelles.
- Approche rigoureuse de la gestion et du suivi administratifs.
- Maîtrise de l'outil informatique.
- Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelles.
- Disponibilité et mobilité.
- Connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés.
- Connaissance des problématiques liées au handicap.

LOCALISATION ET PARTICULARITES DU POSTE

- Être titulaire du CAPPEI (CAPA-SH ou 2 CA-SH), quelle que soit l'option. Les personnels non spécialisés peuvent toutefois se présenter au poste.
- Poste habituellement basé dans un collège du secteur.
- Déplacements fréquents dans le secteur.
- Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 h par an, modulables selon les temps forts de l'année.

N° 11- ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN MAISON CENTRALE

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Loi pénitentiaire du 29 novembre 2009- article 27
- Circulaire 2020-057 du 09/03/2020
- Convention du 15 octobre 2019 entre l'Administration pénitentiaire /Education nationale

MISSIONS :

- Assurer l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences.
- Accompagner l'apprenant dans la construction et la réalisation d'un projet professionnel, de socialisation en lien avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement.
- Mettre en œuvre un enseignement adapté aux besoins et au profil des apprenants.
- Valoriser les acquis professionnels et/ou scolaires (VAE).
- Assurer un lien pédagogique avec les ateliers de l'Illi (spécificité dans cet établissement) ; accompagner par le travail les détenus en situation de handicap.

PROFIL DU POSTE :

- Enseignante ou enseignant du 1^o ou 2^o degré ayant acquis une expérience en milieu particulier (SEGPA, EREA, ITEP, classe relais ...).
- Être prioritairement titulaire du CAPPEI et/ou s'engager à le passer dans les 3 ans. Les enseignants titulaires du CAPPEI sont nommés à titre définitif au terme de la première année, après validation des autorités hiérarchiques. Les personnels restent titulaires de leur poste précédent, lors de la première année.
- L'établissement pénitentiaire accueille des majeurs condamnés à de lourdes peines pouvant aller jusqu'à la perpétuité.
- Formation d'adaptation à l'emploi obligatoire : un module de découverte et d'acculturation au milieu pénitentiaire de 5 jours organisé par l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen pris en charge par l'administration pénitentiaire.
- Un module de professionnalisation à l'emploi en milieu pénitentiaire de 52H (en 2 fois 5 jours) à Suresnes, module qui s'intègre à la préparation du CAPPEI à l'INSHEA pris en charge par l'éducation nationale.
- Au sein d'une équipe pluri- professionnelle (CPIP, psychologue, professeurs 1^o et 2^o degré, personnel de l'administration pénitentiaire ...) il exerce ses fonctions, sous l'autorité du Proviseur de l'UPR et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'école inclusive pour le 1^o degré.
- La durée hebdomadaire est fixée selon statut.

COMPÉTENCES REQUISSES :

- Connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion.
- Accepter un EDT qui s'inscrit dans les contraintes de la journée en établissement (cours fin d'après-midi, samedi matin).
- S'intéresser aux principes de l'andragogie.
- Être capable de concevoir des réponses pertinentes, adaptées à la diversité des situations – individualiser l'offre.
- Accepter les contraintes de sécurité – environnement fermé.
- Savoir s'inscrire dans une équipe pluri professionnelle.

CONTACTS :

- IEN ASH du Haut Rhin, M. Conroy : ce.0680102s@ac-strasbourg.fr

N°12 : Professeure ou Professeur Ressources Troubles du Neuro-Développement

DEFINITION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de l'ASH dont il est le collaborateur direct, le professeur ressources a un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec la mission autisme et les différents chargés de mission du service de l'École inclusive 68.

MISSIONS

Conseil et accompagnement des enseignants

- Proposer un accompagnement adapté aux enseignants pour répondre aux besoins des élèves avec TND.
- Participer à l'évaluation des besoins des élèves (observation, analyse des besoins) et proposer des adaptations pédagogiques.
- Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques aux enseignants et équipes pédagogiques.
- Contribuer à la mise en place d'aménagements matériels spécifiques pour les élèves avec TND.
- Favoriser l'utilisation des outils numériques adaptés aux élèves avec TND.
- Informer et fournir des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives.

Articulation avec les PCO (7/12 ans)

Dans le cadre des interventions prévues avec les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) :

- Faciliter la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale et les autres intervenants.
- Participer aux réunions d'équipe éducative avec les enseignants et les parents.
- Contribuer à la cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques.
- Aider les enseignants à renseigner le livret de parcours inclusif et à mettre en place les premières adaptations.

Intervention en formation initiale et continue

- Concevoir et animer des actions de sensibilisation et d'information.
- Participer à des formations académiques ou départementales sur les TND en lien avec l'EAFC.
- Contribuer à la formation d'initiative locale tout en priorisant les missions de conseil et d'accompagnement des enseignants.

COMPETENCES REQUISES

- Bonnes capacités relationnelles, capacité à adopter une posture d'accompagnant.
- Connaissance des troubles du neuro-développement et des recommandations de la Haute Autorité de Santé.
- Sens de l'organisation et maîtrise des outils numériques.
- Connaissance des besoins des élèves avec TND et connaissance des ressources existantes.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures). Le poste est à 100%.
- Poste basé la DSSEN du Haut-Rhin, à Colmar.

N°13 - UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

La coordonnatrice ou le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. La candidate ou le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter monsieur CONROY, IEN ASH- Tél. : 03.89.21.56.88.

N 14 : Enseignant en Unité Pédagogique Spécifique (UPS) itinérante et médiateur scolaire auprès des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Référence : circulaire n°2012-142 du 2 octobre 2012

Contexte

La circulaire relative à la scolarisation et à la scolarité des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) affirme le besoin d'une inclusion des enfants du voyage dans les classes ordinaires tout en leur assurant, si besoin, une prise en charge pédagogique adaptée pour une période déterminée afin de soutenir les apprentissages fondamentaux.

La commission nationale consultative des gens du voyage associée, dans un groupe de travail, à la DGESCO s'est réunie en 2022-2023 pour faire porter la réflexion sur les EFIV résidant sur des aires d'accueil et vivant sur des terrains hors aires réglementées. Le partenariat constitue un levier particulièrement efficace pour permettre la scolarisation et la continuité des parcours scolaire.

Plusieurs objectifs ont été retenus :

- Identifier tous les enfants
- Développer des actions d'accompagnement des enfants et des familles vers l'école
- Faciliter l'accueil et la scolarisation des enfants en établissement
- Prévenir la déscolarisation dans toute situation susceptible d'entraîner une rupture du parcours scolaire

Dans le Haut-Rhin, la mise en place du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2028 visant entre autres à assurer une meilleure scolarisation des EFIV s'inscrit pleinement dans ces objectifs fixés.

Missions

Professeur des écoles chargé d'une mission en faveur de l'accueil et de la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, il exerce sous l'autorité de l'IEN chargé de mission CASNAV pour le Haut-Rhin et en collaboration avec les coordonnateurs CASNAV.

Il s'agira de :

- Recenser les publics
- Renforcer les partenariats institutionnels et associatifs
- Assurer la représentation de l'EN dans les différentes commissions
- Développer des actions d'accompagnement des familles et des enfants vers l'école
- Favoriser l'accueil et la scolarisation dans les écoles concernées
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place des parcours scolaires
- Aider et soutenir les apprentissages des élèves dans les écoles et éventuellement en UPS (Unité Pédagogique Spécifique)

Connaissances / Compétences

- connaissance de l'environnement, des acteurs et de la réglementation
- capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelle
- capacité au travail d'équipe
- capacité à adapter les enseignements
- adaptabilité à des situations variées
- disponibilité

Conditions d'exercice

- Poste à mi-temps rattaché au groupe scolaire Hélène Burger de Mulhouse 1
- Poste itinérant selon les besoins répertoriés sur les aires d'accueil dans le département (avec une prédominance pour le sud du département et le secteur de Saint Louis)